

DOSSIER INSCRIPTION

Saison Sportive 2026/2027

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- **PAGE 1** / Page d'Accueil– Constitution du Dossier – Contacts Responsables
- **PAGE 2** / Informations sur l'Ecole Handisport de la Somme
- **PAGE 3-4** / Fiche Inscription + Assurance
- **PAGE 5-6** / Certificat Médical (*concernant l'aptitude physique de l'enfant*)
- **PAGE 7** / Fiche Transport
- **PAGE 8** / Autorisation de Droit à l'Image
- **PAGE 9** / Charte d'Engagement de l'Ecole Handisport de la Somme + Communication FFH
- **PAGE 10>12** / Notice d'Informations et Bulletin d'Adhésion MAIF (*Informations*)

RESPONSABLES DE L'ECOLE HANDISPORT DE LA SOMME



Mr Nathan BARNABE
Agent de Développement
C.D. Handisport Somme
Tél : 07 82 74 41 78
Email :
cd80@handisport.org



Mr Théo HERMIER
Agent de Développement
C.D. Handisport Somme
Tél : 06 99 80 99 72
Email :
cd80@handisport.org



Mr Davy OGER
Professeur d'EPS
Collège Sagebien
Tél : 06 72 02 00 93
Email :
davy.oger@ac-amiens.fr



Mr Benoit BERTON
Elu Référent
C.D. Handisport Somme
Tél : 03 22 33 63 33
Email :
bberton@ac-amiens.fr



INFORMATIONS

Ecole Handisport Amiens 2026/2027

PRESENTATION

L'Ecole Handisport de la Somme est une structure d'accueil du Comité Départemental Handisport de la Somme, dédiée et adaptée aux jeunes en situation de handicap moteur ou sensoriel, qui souhaitent découvrir / s'initier à la pratique sportive et s'entraîner dans les disciplines organisées par la Fédération Française Handisport.

POUR QUI ? OÙ ? ET QUAND ?

L'Ecole Handisport de la Somme est ouverte aux jeunes, de 6 à 20 ans, en situation de handicap moteur et/ou sensoriel. Celle-ci se déroule **tous les Mercredis (hors Vacances Scolaires), de 15h00 à 17h00 au Gymnase Stéphane FOURNIER** (87bis rue Sagebien – 80000 AMIENS).

ORGANISATION ET TARIFICATION

L'Ecole Handisport de la Somme est organisée sous l'égide du Comité Départemental Handisport de la Somme, présidé par Joseph MBONGO, et est encadrée par Nathan BARNABE et Théo HERMIER du C.D. Handisport Somme, et Benoit BERTON et Davy OGER, Professeur d'EPS du Collège Sagebien. Le montant de **l'Inscription Annuelle est de 52€ par jeune** (à l'ordre du Comité Départemental Handisport de la Somme), comprenant :

- Cout de la Licence LOISIRS Handisport (affiliée à l'A.S. Sagebien) : 33€
- Cout de la Cotisation Association : 19€

A SAVOIR / De nombreux dispositifs permettent de prendre en charge une partie, voir la totalité, de l'Inscription Annuelle de votre enfant. Exemples :

- **Dispositif Pass'Sport (Etat – Ministère des Sports)** : Jusqu'à 50€ pris en charge pour les jeunes en situation de handicap, jusqu'à 30ans – Attention : Valable jusqu'au 31 Décembre 2026 ([à confirmer](#))
- **Dispositif Pass'Sport Handicap (Conseil Départemental)** : Jusqu'à 30€ pris en charge pour la prise d'une Licence Handisport au sein de la F.F. Handisport

APPARTENANCE A L'ASSOCIATION SPORTIVE SAGEBIEN

Par défaut, chaque jeune inscrit à l'Ecole Handisport de la Somme sera licencié à l'Association Sportive du Collège Sagebien (affiliée à la F.F. Handisport). Cette licence lui permettra de participation aux diverses manifestations organisées par la Fédération Française Handisport (sous réserve des sports cochés sur le Certificat Médical).



FICHE INSCRIPTION

Ecole Handisport de la Somme 2026/2027

INFORMATIONS SUR VOTRE ENFANT :

PRENOM :

NOM :

Date de Naissance : / / / Age :

Commune de Naissance :

.Nationalité : ☐ FRANCAISE / ☐ ETRANGERE :

Etablissement Scolaire 2026/2027 :

En classe de / Professeur/Enseignant Référent :

☐ DEMI-PENSIONNAIRE / ☐ EXTERNE / ☐ INTERNE

Régime Scolaire : Déjà Licencié(e)s dans une Association Sportive sur la Saison 2026/2027 : ☐ OUI / ☐ NON

Si OUI, laquelle :

Taille Textiles (Haut) : / Taille Textiles (Bas) :

INFORMATIONS SUR LES PARENTS :

Adresses des Parents :

Code Postal : / Ville :

Prénom de la Mère : / NOM de la Mère :

Date de naissance de la mère :

Profession :

Téléphone : / Email :

Prénom du Père : / NOM du Père :

Date de naissance du père :

Profession :

Téléphone : / Email :

HANDICAP DE VOTRE ENFANT :

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Handicaps neurologiques évolutifs :
☐ Maladies génétiques dégénératrices
☐ Sclérose en plaque (SEP) | ☐ Handicaps visuels
☐ Malvoyant
☐ Non-Voyant | ☐ Handicaps auditifs
☐ Malentendant
☐ Sourd |
| ☐ Handicaps neuro d'origine périphériques :
☐ Poliomyélite
☐ Atteinte des nerfs
☐ Maladies neuro-musculaires
(polynévrites, polyradiculonévrites, ...) | ☐ Handicaps orthopédiques :
☐ Amputation ou agénésie
☐ Membre(s) Inférieur(s)
☐ Membre(s) supérieur(s)
☐ Raideur articulaire /
malformation
☐ Fragilité osseuses
☐ Personne de petite taille | ☐ Autres :
☐ Obésité
☐ Troubles cardio-vasculaires
☐ Troubles respiratoires
☐ Maladies chroniques
(diabète, leucémie, ...)
des ☐ Troubles
apprentissage moteurs (dyspraxie,
...) |
| ☐ Lésions cérébrales :
☐ Paralyse cérébrale (IMC)
☐ Dues à un AVC
☐ Dues à un traumatisme crânien
☐ Autres causes
(anexie, infection, tumeur, autre ...) | ☐ Paraplégie
☐ Tétraplégie
☐ Spina Bifida | ☐ Handicap Mental
☐ Autres |
- ☐ Mon enfant a besoin d'une tierce personne dans les gestes de la vie quotidienne (habillage, toilette, ...)

OBLIGATOIRE > Joindre l'Attestation de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou l'Attestation d'Allocation Adultes Handicapé (AAH) de l'enfant concerné par le dossier.

ASSURANCE :

Je soussigné(e) :

Responsable Légal de :

Déclare avoir :

- Pris connaissance des notices d'information afférentes aux garanties de base attachées à ma Licence Fédération Française Handisport et de leur coût (*Page 10 à 12 du dossier d'inscription*)
- Pris connaissance du Bulletin d'Adhésion permettant de souscrire personnellement des garanties supplémentaires

Garantie de Base Individuelle Accident : ☐ OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma licence F.F. Handisport ☐ NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (coût remboursé en cas de refus : 0,83€ TTC)

Garanties complémentaires « SPORTMUT HANDISPORT » :

- ☐ OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription correspondant et en le retournant à la MAIF en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.
- ☐ NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :

Ce CACI est obligatoire :

- Pour toute première demande d'option dans une discipline à l'exception de :
 - l'option cadre non pratiquant
 - des options loisir et cadre pratiquant pour les mineurs
- Annuellement pour :
 - tout compétiteur adulte
 - les activités à contraintes particulières (plongée, tir sportif, ball trap et biathlon)
- Si vous avez répondu oui à l'une des questions du Questionnaire de Santé (QS)
- Pour toute première demande d'ATP longue durée

Concernant la pratique de plusieurs activités :

Le code du sport précise que le CACI doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle l'option de licence est sollicitée. Ce certificat ne peut être délivré pour "toute activité", il doit lister explicitement les activités pratiquées par le licencié.

Concernant la pratique en compétition :

Le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné en compétition.

Le nom du médecin, le numéro RPPS et la date d'obtention du certificat médical doivent être impérativement renseignés.

Le non-respect des règles concernant le certificat médical peut engager la responsabilité du licencié, du médecin, du club et des organisateurs d'événements. L'enregistrement volontaire d'informations erronées peut engager la responsabilité de votre club.

Je, soussigné(e), Docteur

Numéro RPPS :

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

et n'avoir constaté AUCUNE CONTRE-INDICATION

à la pratique sportive des activités cochées en page suivante

Remarques restrictives éventuelles :

.....



LISTE DES ACTIVITÉS SPORTIVES HANDISPORT

Cocher toutes les activités concernées par ce certificat médical en spécifiant le type de pratique (loisir ou compétition)

Activité Sportive	Loisir / Compétition		Activité Sportive	Loisir / Compétition	
Athlétisme	☐	☐	Hockey sur glace	☐	☐
Aviron	☐	☐	Judo	☐	☐
Badminton	☐	☐	Karaté	☐	☐
Ball Trap	☐	☐	Natation	☐	☐
Basket-ball	☐	☐	Plongée subaquatique	☐	☐
Billard	☐	☐	Randonnée - FTT	☐	☐
Boccia	☐	☐	Randonnée - joëlette	☐	☐
Bowling	☐	☐	Randonnée pédestre	☐	☐
Boxe	☐	☐	Glisse urbaine (roller, skate, ...)	☐	☐
Canoe-kayak / pirogue	☐	☐	Rugby	☐	☐
Cécifoot	☐	☐	Sarbacane	☐	☐
Curling	☐	☐	Showdown	☐	☐
Cyclisme Handcycle	☐	☐	Ski alpin	☐	☐
Cyclisme solo	☐	☐	Ski nordique/ Biathlon	☐	☐
Cyclisme tandem	☐	☐	Snowboard	☐	☐
Cyclisme tricycle	☐	☐	Sports boules / Pétanque	☐	☐
Danse	☐	☐	Tir sportif	☐	☐
Développé Couché & Musculation (Haltérophilie)	☐	☐	Taekwondo	☐	☐
Equitation	☐	☐	Tennis	☐	☐
Escalade	☐	☐	Tennis de table	☐	☐
Escrime	☐	☐	Tir à l'arc	☐	☐
Football	☐	☐	Triathlon	☐	☐
Foot fauteuil	☐	☐	Voile	☐	☐
Futsal	☐	☐	Volleyball	☐	☐
Goalball / Torball	☐	☐	Autre(s) :	☐	☐
Golf	☐	☐			
Gymnastique	☐	☐			
Handball	☐	☐			

Nombre de cases cochées : _____
 Date de l'examen médical : __ / __ / __

Cachet professionnel :

Signature du médecin :





FICHE DE TRANSPORT

Ecole Handisport de la Somme 2026/2027

Par défaut, **votre enfant devra suivre ce plan de transport**. Pour toutes modifications de cette fiche, merci de contact Nathan BARNABE, du Comité Départemental Handisport de la Somme.

INFORMATION / Sauf cas particuliers, les séances de l'Ecole Handisport de la Somme auront lieu au Gymnase Stéphane FOURNIER, 87bis rue Sagebien à Amiens.

SEANCE	Transport ALLER*	Nom Téléphone**	Transport RETOUR*	Nom Téléphone**
MERCREDI 15h00 /17h00	☐ Transporteur (Taxi, Synergiph, ...) ☐ Handisport (C.D. Handisport 80) ☐ En Autonomie		☐ Transporteur (Taxi, Synergiph, ...) ☒ Handisport (C.D. Handisport 80) ☐ En Autonomie	

* du lieu de scolarisation ou de la structure au lieu de la séance pour l'aller et du lieu de la séance au domicile ou structure d'accueil pour le retour : (BUS, TAXI, SPTA, TAP, collège, parents, Section, IEM...)

** : indiquer le numéro du transporteur

AUTORISATION :

Je soussigné(e) :

Responsable Légal de :

autorise mon enfant à se rendre par ses propres moyens directement au Gymnase S. FOURNIER à la sortie de l'école/collège/lycée ou de la structure :

- ☐ A se rendre directement au Gymnase F. FOURNIER pour 15h00 par ses propres moyens (Prise en charge dans le cadre de l'Ecole Handisport de la Somme sera effective à partir de 15h00 au Gymnase S. FOURNIER)
- ☐ A rejoindre son domicile à partir de 17h00 par ses propres moyens.

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :



DROIT A L'IMAGE

Ecole Handisport de la Somme 2026/2027

Je soussigné(e) :

Responsable Légal de :

Atteste avoir pris connaissance de cette autorisation de droit à l'image, dans le cadre des actions mises en place par le Comité Départemental Handisport de la Somme et l'Association Sportive Sagebien, sur l'année sportive

2026-2027, et

☐ AUTORISE

☐ N'AUTORISE PAS

Le Comité Départemental Handisport de la Somme et l'Association Sportive Sagebien à utiliser son image, dans un but unique de promotion des activités physiques et sportives adaptées, proposées par l'association sur le département de la Somme.

Ces photos, vidéos, seront prises et utilisées dans le but de faire la promotion du Mouvement Handisport sur le département de la Somme. Les images prises ne pourront, en aucun cas, être dénaturées, ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie ou la réputation de la personne.

Cette promotion du Mouvement Handisport pourra avoir lieu sur les différents outils de communication du C.D. Handisport Somme, listés ci-dessous :

Site Internet : www.handisport-somme.org



Facebook :

« Comité Départemental Handisport de la Somme »



Twitter :

« @CDHandisport80 / #CDHandisport80 »



Instagram :

« @Handisport_Somme »



Linkedin :

« Comité Départemental Handisport de la Somme »



Flickr :

« Comité Départemental Handisport de la Somme »



Youtube :

« Comité Départemental Handisport de la Somme »

Vous pourrez, à tout moment, faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concerne sur simple demande auprès du C.D. Handisport Somme, à l'adresse mail suivante : cd80@handisport.org.

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Ecole Handisport de la Somme 2026/2027

L'Ecole Handisport de la Somme s'engage à :

- Assurer des séances hebdomadaires sur les créneaux horaires définis
- Assurer un suivi scolaire et sportif au quotidien, en cas de problème, LA REUSSITE SCOLAIRE EST LA PRIORITE.
- Assurer le bien-être et la santé de l'enfant, en cas de difficultés ou de problèmes physiques, les séances pourront être aménagés ou réduits en cas de fatigue constatée.
- Assurer un suivi médical approfondi.
- Assurer la participation aux Evénements et/ou Compétitions Fédérales dans l'(les) activité(s) choisie(s)

L'enfant intégrant l'Ecole Handisport de la Somme s'engage : à être ASSIDU(E) et à RESPECTER SES ENGAGEMENTS

L'enfant a été volontaire pour entrer dans l'Ecole Handisport de la Somme et, à ce titre, il s'engage à **RESPECTER UN CONTRAT MORAL : apporter le même sérieux sur le plan scolaire que sur le plan sportif.**

Tout manquement à cet engagement moral sera l'objet d'une remise en question de la participation de l'enfant à l'Ecole Handisport de la Somme. Dans le cas où aucune solution n'a été trouvée, l'enfant pourra être écarté momentanément de l'Ecole Handisport de la Somme.

Sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du responsable de l'Ecole Handisport de la Somme, en accord avec les parents/éducateurs.

Il s'engage à :

- Participer de façon assidue aux séances. **La présence aux séances est obligatoire. En cas de dispense temporaire de pratique, un certificat médical devra obligatoirement être fourni.**
- **Se licencier dans un club à la Fédération Française Handisport** *Confère Certificat Médical Handisport en Annexe .*

Signature de l'élève :

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :

COMMUNICATION F.F. HANDISPORT :

☐ J'autorise la FFH à collecter les données de mon enfant uniquement dans le cadre de la prise de Licence
(Obligatoire pour la prise de licence)

☐ J'autorise la FFH à utiliser mon email dans le cadre de sa communication fédérale (actualités, newsletters, Le Mag', offres partenaires, ...)



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFH saison sportive 2026/2027

La Fédération française de Handisport attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFH, ses organismes et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de société 3 839 282 P).

Garantie Individuelle accident¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

Toutes les activités développées par le Souscripteur dans le cadre de son objet associatif tel que :

- la pratique amateur de toutes activités physiques et sportives à l'exclusion toutefois des disciplines listées à l'article 1.4.1 des conditions générales,
- l'activité « voile » selon les modalités indiquées aux conditions générales,
- les activités physiques et sportives nécessaires à l'entraînement et à la préparation physique des licenciés,
- les activités des licenciés non pratiquants, notamment des dirigeants, arbitres, entraîneurs, médecins, kinés, délégués techniques et fédéraux, chefs de délégation, en rapport avec l'objet de la Fédération.
- les stages avec ou sans hébergement réservés aux seuls licenciés,
- les sorties pour la pratique d'entraînement et d'activités physiques et sportives des licenciés,
- les activités de promotion ouvertes aux non licenciés pour la découverte de la pratique des activités garanties au contrat,
- les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...),
- les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Options complémentaire individuelle accident

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire des garanties complémentaires Individuelle accident, qui viendront compléter les garanties d'assurance de base et vous permettront de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si ces options complémentaires individuelle accident offrent des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

¹ - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

² - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Siren 775 709 702



Que vous souscriviez ou non une garantie complémentaire, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.
SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE UNE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être réglée par chèque joint au bulletin d'adhésion spécifique, s'élève à **9,27 € TTC** pour la saison 2026/2027 (quelle que soit la date de souscription).